

ORIENTATION DE GESTION

Objectif de gestion

La SICAV OFI TRESOR ISR a pour objectif d'obtenir une progression régulière de la valeur liquidative associée à une performance égale à celle du taux moyen du marché monétaire au jour le jour EONIA, net des frais de gestion.

Dans un environnement de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative de la SICAV pourrait être amenée à baisser et, par conséquent, connaître une progression irrégulière.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence auquel l'investisseur pourra comparer la performance du Fonds est celle de l'EONIA. L'indice EONIA (Euro Overnight Index Average) correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone euro, il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque européen. (Pour plus d'information sur cet indice : www.fbe.be)

Stratégie de gestion

La SICAV OFI TRESOR ISR met en place une stratégie de choix et d'utilisation de titres de créances et d'instruments du marché monétaire répondant à des critères de qualité et de prudence propres à la Société de Gestion.

La société de gestion a mis en place une politique de sélection de titres fondée notamment sur la durée de vie, la nature, la qualité de crédit, la liquidité et la rentabilité des instruments financiers. Plus précisément, les principaux critères de sélection des titres de créance et instruments financiers opérées par la Gestion sont d'une part des critères de type quantitatif et qualitatif et d'autre part des critères prenant en compte les principes du Développement Durable, dans ses trois dimensions Environnementale, Sociétale et de Gouvernance (ESG).

La SICAV OFI TRESOR ISR est essentiellement investie en Titres de créances et instruments du marché monétaire, à court et moyen terme, français et étrangers (zone euro et pays de l'OCDE éligibles selon les critères de la Société de Gestion), acquis par achat ferme, prise en pension ou toutes techniques assimilables.

La SICAV OFI TRESOR ISR sera investie majoritairement dans des émetteurs qui ont des pratiques ESG globales en avance par rapport à leur secteur d'activité.

Afin de ne pas pénaliser ses performances, la SICAV s'autorise à investir dans des émetteurs n'ayant pas encore fait l'objet d'une analyse ESG (émetteurs n'ayant pas d'actions cotées notamment). S'il s'agit d'émetteurs susceptibles de figurer de manière récurrente en portefeuille, ceux-ci feront l'objet d'une analyse ESG dans un délai d'un an.

Les titres de créances sont soit à taux fixe soit à taux variable (EONIA) ou révisable (EURIBOR).

La SICAV investira dans des titres de créance et instruments du marché monétaire répondant aux caractéristiques suivantes :

- La durée de vie résiduelle maximale à l'acquisition des titres susceptibles d'être acquis par la SICAV est limitée à 397 jours, mais peut aller jusqu'à deux ans à condition qu'une révision de taux soit prévue dans un délai inférieur à 397 jours ;
- Afin de mesurer l'exposition aux risques de crédit et de liquidité, la Durée de Vie Moyenne Pondérée jusqu'à la date de remboursement effectif (i.e. date d'échéance finale) des titres composant le portefeuille (« DVMP » ou « Weighted Average Life - WAL ») ne pourra pas excéder 12 mois.
- Afin de mesurer l'exposition au risque de taux, la Maturité Moyenne Pondérée jusqu'à l'échéance (i.e. date de remboursement ou date de révision du taux d'intérêt) des titres composant le portefeuille (« MMP » ou « Weighted Average Maturity - WAM ») ne pourra pas excéder 6 mois.

Les titres de créance libellés originellement en devises autres que l'euro sont systématiquement couverts contre le risque de change par adossement à un ou plusieurs contrats d'échange de devise (« swaps de devise »).

Les titres acquis en portefeuille, ou à défaut leurs émetteurs, doivent, au moment de l'acquisition :

- soit bénéficier de l'une des deux notes court terme les plus élevées par les agences de notation reconnues ayant attribué une note à ce titre ;
- soit, si aucune agence ne produit d'analyses, bénéficier d'une notation implicite équivalente à ce niveau selon les estimations de l'équipe d'Analyse Crédit de la société de gestion.

Par exception, les émissions souveraines définies ci-après pourront bénéficier d'une notation au minimum « Investment grade » selon une moyenne pondérée des notes attribuées par les trois agences reconnues. Les émissions souveraines concernées sont des instruments du marché monétaire émis ou garantis par une autorité centrale, régionale ou locale d'un Etat membre de l'UE, la Banque centrale d'un Etat membre de l'UE, la Banque centrale européenne, l'Union Européenne ou la banque européenne d'investissement.

En cas de dégradation de la note d'un titre détenu en portefeuille, le gérant devra le céder en tenant compte de l'intérêt des porteurs. Cet intérêt peut commander le maintien du titre à l'actif de la SICAV.

Afin de s'exposer au marché du crédit et/ou de placer ses liquidités, la SICAV peut investir jusqu'à 10% de son actif en OPCVM français et européens conformes à la directive, investissant eux-mêmes moins de 10% en OPCVM. Ces OPCVM doivent répondre à la

définition de la classification « monétaire court terme » ou « monétaire ».

La SICAV OFI TRESOR ISR pourra intervenir sur des instruments financiers à terme (négociés sur des marchés réglementés français et étranger et/ou de gré à gré). Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques de taux dans le but de réaliser l'objectif de gestion. Ces opérations seront effectuées dans la limite de 100% maximum de l'actif de la SICAV.

L'ensemble des opérations sur les instruments dérivés peut être faite dans un but de Couverture, mais aussi en position dynamique.

L'exposition au risque change est nulle, la SICAV neutralise le risque de change par l'utilisation d'instruments financiers dérivés de type « swaps », notamment de « swaps de devise ».

La SICAV est gérée à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt comprise entre 0 et 0,5.

Les contrats financiers sont pris en compte pour le calcul de la DVMP et de la MMP.

Profil des risques

La SICAV est un OPCVM classé « Monétaire ». L'investisseur est donc principalement exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

Risque de capital et de performance

L'investisseur est averti que la performance de l'OPCVM peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, l'OPCVM ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque de crédit

Dans le cas d'une dégradation des émetteurs privés (par exemple de leur notation par les agences de notation financière), ou de leur défaillance, la valeur des obligations privées peut baisser. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser.

Risque de taux d'intérêt

Il s'agit du risque de variations des taux d'intérêts affectant les instruments de taux en portefeuille. L'exposition au risque de taux est limitée et portera marginalement sur la fraction des actifs investis à taux fixe.

Risque de contrepartie

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par l'OPCVM d'instruments financiers à terme, de gré à gré, et/ou au recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement l'OPCVM à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement.

CHANGEMENT AU COURS DU SEMESTRE EN COURS

Le 1er janvier 2016, mise en place d'une commission de surperformance égale à 15% de la surperformance au-delà de l'EONIA + 5 bp

CHANGEMENT AU COURS DU SEMESTRE PRECEDENT

Néant.

CHANGEMENT A VENIR

Néant.

État du patrimoine

Eléments de l'état du patrimoine	Montant à l'arrêté périodique
Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L. 214-20 du code monétaire et financier	1 583 956 442,25
Avoirs bancaires	40 194 604,98
Autres actifs détenus par l'OPC	224 313 357,82
Total des actifs détenus par l'OPC	1 848 464 405,05
Comptes financiers	-
Instruments financiers et Dettes	-843 081,34
Total des passifs	-843 081,34
Valeur nette d'inventaire	1 847 621 323,71

Evolution de l'actif net

	31/03/2016	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012	29/09/2011
ACTIF NET						
en EUR	1 847 621 323,71	1 906 435 940,45	2 071 537 460,33	1 166 783 508,93	1 280 663 277,22	1 065 357 255,86
Nombre de titres						
Actions	421 138,0235	434 487,5611	472 335,6961	266 693,5119	293 271,9699	246 284,6512
Valeur liquidative unitaire						
en EUR	4 387,21	4 387,78	4 385,73	4 374,99	4 366,81	4 325,71
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)						
en EUR	-	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)						
en EUR	-	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)						
en EUR	-	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire						
en EUR	-	-2,19	14,55 ⁽¹⁾	20,26	37,97	50,79

(1) La capitalisation unitaire à partir de 30/09/2014 est celle du résultat et des plus ou moins-values nettes.

Pour les exercices précédents, la capitalisation unitaire est celle du résultat.

Portefeuille titres

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	85,73	85,69
Actions	-	-
Obligations	8,30	8,29
BMW FINANCE NV FRN 27/11/2017	1,08	1,08
CREDIT SUISSE AG LONDON FRN 10/11/2017	0,81	0,81
DAIMLER AG FRN 09/03/2018	0,65	0,65
GAS NATURAL CAPITAL 5.625% 09/02/2017	0,29	0,29
GECINA 0.05% 14/09/2016	1,62	1,62
LEASEPLAN CORPORATION FRN 10/02/2017	0,27	0,27
LEASEPLAN CORPORATION FRN 15/05/2017	0,38	0,38
LEASEPLAN FRN 28/04/2017	0,54	0,54
SANTANDER INTERNATIONAL DEBT 25/03/2017	0,27	0,27
SOCIETE GENERALE FRN 16/01/2017	0,57	0,57
SOCRAMBANQUEE3R+0.70% 28/11/2017	0,43	0,43
TELEFONICA 4.75% 07/02/2017	0,57	0,57
TELEFONICA EMISIONES FRN 11/12/2017	0,81	0,81
Titres de créances	77,43	77,40
BANQUE FEDERATIVE DU CR EONICAP+0.29% 05/12/2016	1,62	1,62

Portefeuille titres (suite)

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
BFCM EONICAP + 0.31% 03/01/2017	0,81	0,81
BFCM EONICAP 0.22% 11/05/2016	0,54	0,54
BFCM EONICAP+0.29 08/12/2016	1,35	1,35
BNP EONICAP+0.3% 05/01/2017	1,08	1,08
BNP PARIBAS EONICAP + 0.28% 05/12/2016	2,17	2,16
BNP PARIBAS EONICAP+0.22% 11/05/2016	0,81	0,81
BPCE EONICAP + 0.3% 09/12/2016	0,81	0,81
BPCE EONICAP +0.08% 10/1/2017	0,81	0,81
BPCE EONICAP+0.3% 06/12/2016	1,90	1,89
BPCE EONICAP+0.3% 07/12/2016	1,08	1,08
BPCE EONICAP+0.3% 08/12/2016	2,44	2,44
CIC EONICAP +0.29% 08/12/2016	1,35	1,35
CREDIT AGRICOLE EONICAP + 0.28 07/12/2016	2,44	2,44
CREDIT AGRICOLE EONICAP+0.31 06/01/2017	2,44	2,44
CREDIT AGRICOLE EONICAP+0.31% 05/01/2017	1,35	1,35
CREDIT AGRICOLE EONICAP+0.31% 5/1/17	1,35	1,35
CREDIT INDUSTL ET COM EONICAP + 0.31% 03/01/2017	0,81	0,81
CREDIT INDUSTRIEL ET EONICAP + 0.29% 05/12/2016	1,62	1,62
DAIMLER AG ZCP 07/10/2016	0,81	0,81
DAIMLER AG ZCP 27/10/2016	0,27	0,27
DAIMLER ZCP 25/11/2016	2,71	2,71
DEUTSCHE BANK AG ZCP 06/12/2016	1,08	1,08
DEUTSCHE BANK AG ZCP 08/12/2016	0,92	0,92
DEUTSCHE BK ZCP 28/12/2016	1,90	1,89
ENI FINANCE INTERNATIONAL SA ZCP 06/06/2016	1,08	1,08
FONCIERE DES REGIO ZCP 07/12/2016	1,35	1,35
FONCIERE DES REGION ZCP 08/12/2016	1,35	1,35
FONCIERE DES REGION ZCP 20/07/2016	0,54	0,54
FONCIERE DES REGIONS ZCP 19/04/2016	0,74	0,74
GECINA ZCP 08/06/2016	2,17	2,16
HOLCIM FINANCE (BELGIUM) ZCP 17/03/2017	1,08	1,08
ILIAD ZCP 18/07/2016	0,27	0,27
IMPERIAL TOBACCO FI ZCP 05/12/2016	1,08	1,08
IMPERIAL TOBACCO FI ZCP 09/12/2016	4,87	4,87
IMPERIAL TOBACCO FINANCE PLC ZCP 09/01/2017	1,08	1,08
IMPERIAL TOBACCO FINANCE PLC ZCP 27/10/2016	0,54	0,54
ING BANK EONICAP+0.18% 20/05/2016	0,43	0,43
ING BANK NV 08/07/2016	0,54	0,54
KERING ZCP 29/07/2016	0,70	0,70
NATEXIS EONICAP+0.32% 10/01/2017	0,81	0,81
NATIXIS EONICAP + 0.30% 07/12/2016	1,08	1,08
NATIXIS EONICAP+0.3% 06/12/2016	2,71	2,71
NATIXIS EONICAP+0.3% 08/12/2016	2,44	2,44

Portefeuille titres (suite)

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
SANTANDER COMMERCIA ZCP 08/12/2016	0,92	0,92
SANTANDER COMMERCIA ZCP 09/01/2017	0,81	0,81
SANTANDER COMMERCIAL ZCP 07/12/2016	1,90	1,89
SOCIETE GENERALE EONACAP + 0.22% 02/05/2016	0,27	0,27
SOCRAM E3R+0.29% 10/07/2017	0,27	0,27
SOCRAM E3R+0.29% 30/06/2017	0,27	0,27
TCN CIC EONACAP + 0.22% 11/05/2016	0,54	0,54
VODAFONE GROUP PLC ZCP 02/11/2016	0,22	0,22
VODAFONE GROUP PLC ZCP 05/04/2016	1,35	1,35
VODAFONE GROUP PUBL ZCP 05/12/2016	1,08	1,08
VODAFONE GROUP PUBLIC LIMITED ZCP 05/01/2017	1,35	1,35
VODAFONE GROUP PUBLIC LIMITED ZCP 09/12/2016	4,06	4,06
VODAFONE GROUP ZCP 10/11/2016	0,25	0,25
WHIRLPOOL CORPORATION ZCP 30/06/2016	2,33	2,33
ZODIAC AEROSPACE CS ZCP 12/07/2016	1,08	1,08
ZODIAC AEROSPACE CS20001 ZCP 22/04/2016	0,81	0,81
ZODIAC AEROSPACE ZCP 23/05/2016	0,27	0,27
ZODIAC AEROSPACE ZCP 31/05/2016	0,27	0,27
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	10,34	10,34
OPC à capital variable	10,34	10,34
BNP PARIBAS MONEY 3M	8,06	8,06
OFI COURT TERME ISR	2,28	2,28
Actions	-	-

Portefeuille titres (suite)

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-

Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de la période de référence

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	1 506 443 473,35	1 689 350 635,04
Actions	-	-
Obligations	132 875 150,00	155 203 220,00
Titres de créances	1 373 568 323,35	1 534 147 415,04
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	762 667 240,78	676 534 187,65
OPC à capital variable	762 667 240,78	676 534 187,65

Promoteurs : OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

Société de Gestion : OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

Dépositaire et Conservateur : SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Gestion administrative et comptable : SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES NET ASSET VALUE
10 passage de l'Arche - 92081 Paris La Défense